

Aide à l'achat d'un vélo pour les résidents de Saint-Louis Agglomération

Formulaire à remplir

Bénéficiaire

Nom :

Prénom :

Date de naissance : __ / __ / ____

Adresse complète

N° Voie (rue, avenue, ...)

Complément d'adresse (Résidence, Entrée, Etage, ...) :

Code postal : Commune :

Courriel :

Numéro de téléphone :

Personnes composant le foyer

Nom, Prénom	Nom, Prénom

Si le foyer est composé de membres ne portant pas le même nom, mais habitant à la même adresse, toutes les personnes seront mentionnées dans le tableau ci-dessus. Toutes les personnes indiquées dans le tableau ne pourront plus figurer ultérieurement sur une autre demande d'aide à l'achat d'un vélo.

Pièces justificatives à joindre au formulaire rempli et signé

- Facture d'achat du vélo **nominative** (ticket de caisse non valable), datée de 2019 : original et 1 copie
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois aux mêmes nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture du vélo concerné : original et 1 copie
- Relevé d'Identité Bancaire

Saint-Louis Agglomération n'effectue pas les photocopies. Les documents originaux transmis vous seront renvoyés par voie postale avec la décision d'attribution de l'aide.

Charte d'engagement

En signant le présent formulaire, le bénéficiaire atteste sur l'honneur l'exactitude des données et documents transmis à Saint-Louis Agglomération et le respect des conditions d'éligibilité à l'aide énoncées dans le descriptif du dispositif. Il s'engage par ailleurs à :

- Conserver le vélo acheté pendant un an au minimum à compter de la date de facturation ;
- Favoriser l'usage du vélo à celui de la voiture individuelle pour tout trajet utilitaire (ex : domicile-travail)

Saint-Louis Agglomération se réserve le droit de réclamer par tous moyens de droit le remboursement de la subvention versée en cas de non-respect des conditions d'engagement du bénéficiaire.

Questionnaire mobilité

Pour mieux connaître les motivations et habitudes de déplacement des bénéficiaires de l'aide à l'achat d'un vélo, Saint-Louis Agglomération vous remercie de bien vouloir répondre aux questions suivantes.

Nota : les critères d'attribution de la prime sont indépendants des réponses fournies.

- Vous êtes :

actif étudiant retraité sans emploi

- Quelle est la distance entre votre domicile et votre lieu de travail ?

- Quel est votre moyen de locomotion privilégié pour votre trajet domicile-travail ?

voiture individuelle deux-roues motorisé covoiturage
 vélo transports en commun marche

- Vous disposez déjà :

d'un vélo d'un deux-roues motorisé d'une voiture

- Vous utiliserez votre vélo pour des trajets :

domicile/travail quotidien domicile/travail occasionnel loisirs, sportif

utilitaires (courses, démarches administratives, etc...)

Autre (à préciser) :

- Selon vous, quels sont les principaux freins à la pratique du vélo ?

- coût d'achat
- vol/dégradation
- intempéries (chaleur, pluie)
- insécurité (vitesse des voitures, nombre de voitures)
- absence de commodité sur le lieu de travail (douche, vestiaire)
- manque de stationnement pour garer le vélo sur le lieu de travail
- manque de stationnement pour garer le vélo sur le lieu de résidence
- difficulté de réparation
- inconfort des aménagements existants
- absence d'aménagement ou aménagement discontinu
- enfants ou proches à déposer/chercher
- Autre (à préciser) :

- L'aide accordée par Saint-Louis Agglomération a été :

- décisive dans mon achat
- un argument d'achat parmi d'autres
- n'a pas eu d'incidence sur mon achat déjà programmé

Vous êtes engagé pour le climat !?

Souhaitez-vous participer à la réalisation du plan climat de Saint-Louis Agglomération ?

(En cochant cette case vous recevrez des informations sur le plan climat et les évènements vous permettant d'y participer)

- Je souhaite participer au plan climat de Saint-Louis Agglomération !

- Remarques et suggestions

Mention CNIL

Les informations recueillies dans le cadre de cette opération sont enregistrées par Saint-Louis Agglomération dans un fichier informatisé pour le suivi des dossiers de demande d'aide financière et à des fins statistiques. Ces informations sont conservées pendant 5 ans et sont destinées uniquement à Saint-Louis Agglomération.

Conformément à la loi informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement européen sur la protection des données du 14 avril 2016 (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant ainsi que votre droit de rectification et d'opposition à leur utilisation en contactant le délégué à la protection des données de Saint-Louis Agglomération à l'adresse suivante dpo@agglo-saint-louis.fr.

Date

Signature du bénéficiaire

Le __ / __ / ____